

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, tenue le 21 janvier 2025, à 8 h, à la Salle du conseil de St-Flavien, au 177, rue Principale St-Flavien.

Sont présents :

Laurier-Station :

M. Denis Pérusse
Mme Suzanne Croteau

St-Flavien :

M. Éric Lepage, président
M. Sylvain T. Bouffard
M. Normand Côté

Sont aussi présents :

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations

Est absente :

Mme Huguette Charest

La séance est ouverte à 8 h 00 par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024
3. Acceptation des comptes du mois de décembre 2024
4. Information :
 - Local administratif – suivi des travaux
 - Suivi rencontre Johanne Bégin - assureur
 - Can Explore
 - Débitmétrie (eaux usées)
 - Fertior
5. Résolution d'autorisation de signature
6. Résolution nomination des administrateurs de la Régie pour l'année 2025
7. Résolution pour inscription Formation Espaces clos
8. Résolution d'entente pour formation au poste de greffière-trésorière
9. Résolution de paiement à Dilicontracto inc. – Augmentation de la capacité hydraulique
10. Résolution de paiement à Pompes Garand – Pompe 1 du réservoir
11. Varia
12. Période de questions
13. Levés de l'assemblée

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2025-01-001

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2024 :

2025-01-002

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024 :

2025-01-003

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de décembre 2024 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de décembre 2024 au montant de 542 513,37 \$.

ADOPTÉE

4. INFORMATIONS :**LOCAL ADMINISTRATIF – SUIVI DES TRAVAUX :**

Madame Danielle Roy fait un suivi de l'avancement des travaux au local administratif. Le plombier a finalement effectué ses travaux. Tout est fonctionnel, il reste quelques points esthétiques à compléter. Tout devrait être terminé en mars prochain.

SUIVI RENCONTRE JOHANNE BÉGIN – assureur

Madame Johanne Bégin, conseillère service clients - Municipalités Assurance des entreprises a rencontré Madame Nancy Labbé afin de mettre à jour les renseignements et couvertures détenues par la Régie. Lors de cette rencontre, Madame Bégin a proposé de souscrire une protection Assurance des cyberrisques. Après discussion, il n'y a pas lieu de souscrire à cette assurance.

CAN EXPLORE

En 2022, certains travaux à faire avaient été identifiés dans le rapport d'inspection du réseau d'égout par Can Explore.

Des fissures et des infiltrations d'eau y avaient été inscrites. Pour faire suite à la gestion des eaux parasites, des travaux de colmatage ont été réalisés en octobre 2024.

L'ensemble des travaux n'ont pu être réalisés en raison de contrainte sur le terrain.

Une offre de services suivra en 2025 de la part de Can Explore afin de finaliser ces travaux. Madame Danielle Roy est en attente de cette soumission pour effectuer des travaux supplémentaires afin de contrer des infiltrations d'eau. Trois fissures sur onze ont pu être colmatées. Madame Roy vérifiera la possibilité

d'effectuer ces travaux en hiver sans compromettre la qualité de ces travaux. Ces travaux sont inscrits au Plan d'intervention.

DÉBIMÉTRIE – eaux usées

Madame Danielle Roy soumet une proposition reçue de WSP concernant le souhait de la Régie de déterminer l'apport respectif en eaux usées des municipalités de Saint-Flavien et Laurier-Station. Ce document se retrouve dans le site Intranet de la Régie.

Elle explique aux membres du conseil les deux alternatives proposées par WSP et souligne qu'il y a lieu de demander des informations supplémentaires sur la technologie employée.

Monsieur Éric Lepage s'interroge sur l'opportunité de faire les travaux de colmatage maintenant et la mesure de débit à l'automne.

FERTIOR

La compagnie Fertior Consultants agronomiques a obtenu, l'année dernière, le contrat de transport et de recyclage des boues de chaux.

Il y a lieu d'attendre la revue technologique de l'usine avant de décider ce que nous ferons avec le bassin d'accumulation des boues.

Madame Danielle Roy relancera l'ingénieur afin de savoir où ils sont rendus avec ce projet.

2025-01-004

5. RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la nomination de madame Nancy Labbé au poste de greffière-trésorière de la Régie;

CONSIDÉRANT QU'un changement de signataire est nécessaire concernant les documents légaux, administratifs et financiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu unanimement, d'autoriser madame Nancy Labbé :

- à contresigner les chèques ou à signer tout document demandé par les institutions financières au nom de la Régie;
- à signer les documents gouvernementaux au nom de la Régie;
- à représenter les entreprises de services au nom de la Régie.

ADOPTÉE

2025-01-005

6. RÉSOLUTION NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DE LA RÉGIE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à la nomination des administrateurs pour l'année 2025;

Il est proposé par Normand Côté que Madame Danielle Roy agisse comme présidente d'élection et Madame Nancy Labbé comme secrétaire.

Les propositions sont les suivantes :

- Sylvain T. Bouffard propose Monsieur Éric Lepage au poste de président.

Il n'y a pas d'autre proposition, Monsieur Éric Lepage accepte le poste de président.

- Denis Pérusse propose Madame Huguette Charest au poste de vice-présidente.

Il n'y a pas d'autre proposition, Madame Huguette Charest accepte le poste de vice-présidente.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- de nommer Monsieur Éric Lepage comme président de la Régie et de l'autoriser à présider la présente séance et les suivantes.

- Que celui-ci soit autorisé à signer tous les documents officiels de la RIAELC à compter du 1^{er} janvier 2025.

- De nommer Madame Huguette Charest comme vice-présidente de la Régie et de l'autoriser à représenter le président lors de son absence.

De nommer Monsieur Marc Legros comme administrateur substitut pour Laurier-Station et Monsieur Patrick Rousseau comme administrateur substitut pour St-Flavien.

Il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les membres suivants comme administrateurs de la Régie :

- Monsieur Denis Pérusse
- Monsieur Normand Côté
- Madame Suzanne Croteau
- Monsieur Sylvain T. Bouffard

ADOPTÉE

7. RÉSOLUTION POUR INSCRIPTION – FORMATION ESPACES CLOS

2025-01-006

CONSIDÉRANT QUE certains travaux en espaces clos doivent être effectués par les opérateurs;

CONSIDÉRANT QU'une formation est donnée par APSAM au coût de 185 \$ par personne pour la sécurité des opérateurs;

Il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Normand Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la formation à Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur Affaires municipales (APSAM) au montant total de 555 \$.

ADOPTÉE

8. RÉSOLUTION D'ENTENTE POUR FORMATION AU POSTE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

2025-01-007

CONSIDÉRANT l'arrivée de Madame Nancy Labbé au poste de greffière-trésorière en remplacement de Madame Danielle Bédard;

CONSIDÉRANT QU'une transmission des connaissances est requise afin d'assurer la continuité des services;

Il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Normand Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'accompagnement de Madame Nancy Labbé par Madame Danielle Bédard pour un montant approximatif de 3 237,50 \$.

ADOPTÉE

9. RÉSOLUTION DE PAIEMENT À DILICONTRACTO INC.

2025-01-008

ATTENDU QUE par la résolution no 2024-10-095, la Régie a accordé à l'entreprise Dilicontracto inc., un contrat pour l'ajout d'une conduite de sortie aux étangs, au montant de 74 417,57 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la firme WSP recommande le paiement de la facture pour certains travaux exécutés, sur laquelle a été retenu un montant de 10 % ;

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité :

- D’autoriser le paiement de la facture à l’entreprise Dilicontracto inc., pour un montant de 65 444,34 \$ incluant les taxes, et ce, pour les travaux exécutés à date;

Que ces frais au montant de 65 444,34 \$ soient remboursables par les deux municipalités sous le programme TECQ sous la proportion 71 % - 29 % et ce, comme suit :

- Laurier-Station	46 465,48 \$
- St-Flavien	18 978,86 \$

ADOPTÉE

10. RÉSOLUTION DE PAIEMENT À POMPES GARAND – POMPE 1 DU RÉSERVOIR

2025-01-009

CONSIDÉRANT la réception de deux factures de Pompes Garand au montant total de 14 224,37 \$, taxes incluses;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de la facture au montant de 14 224,37 \$, taxes incluses à même le budget 2025;

ADOPTÉE

11. VARIA :

11.1 – CAPACITE RÉSIDUELLE DES ETANGS

Madame Danielle Roy nous informe qu’il y a lieu de mettre à jour le rapport conseillé par l’ingénieur. Elle demandera une soumission au début de février. L’exécution de ce rapport devra prendre environ trois à six mois.

Même si le colmatage des fissures est terminé, ce rapport n’en tiendra pas compte car il se basera sur les années 2024, 2023 et 2022.

Madame Roy vérifie si les travaux pourraient être inscrits au rapport sans les quantifier mais être estimés.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :

2025-01-010

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à 9 h 18.

ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Nancy Labbé
Greffière-trésorière